

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140619-2014\_B236-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2014  
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 JUIN 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B236**

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à une association à caractère économique**

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues - CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

**Excusé(e)s :**

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

05\_2\_04

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Roger PELLENC

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique : Interventions économiques**

**Objet : Attribution d'une subvention à une association à caractère économique**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à une association à caractère économique pour l'année 2014. Dans ce dossier est présentée une demande ayant reçu un avis favorable de la Commission du Développement Economique du 27 mai 2014 pour un montant de 10.000 Euros.

**Exposé des motifs :**

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par la CPA.

A ce titre, la Communauté propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de notre politique de développement économique :

#### LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs.

Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.

#### LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE

La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi. Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

#### LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

#### ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire

La fiche de synthèse de l'association est jointe en annexe ainsi que le budget prévisionnel 2014 dévolu à l'organisation de la manifestation.

N° GU	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global De l'action	Subvention sollicitée	Subvention Proposée Par la commission	Taux de Couverture de la subvention	Convention d'objectifs Oui/non
1043	Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE)	Anim°	0 €	350.000€	10.000 €	<b>10.000 €</b>	2,86 %	NON
<b>TOTAL</b>						<b>10.000 €</b>		

**Sigles :**

<b>ICE</b>	Innovation et Création d'Entreprise
<b>PC</b>	Pôle de Compétitivité
<b>ZA</b>	Zone d'Activité
<b>ANIM°</b>	Animation, communication, événements à caractère économique

**Visas :**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 27mai 2014,

**Dispositif :**

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 10.000 € à la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises pour l'action décrite en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;

- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/90/6574 qui présente les disponibilités nécessaires ;

## **ANNEXE 1**

### Associations à caractère économique

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010*

*(Délibération n° 2010-A099)*

---

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

#### **Les thématiques :**

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

#### **Les conditions d'attribution :**

- les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,

- le montant de la subvention demandée doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère événementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

---

# **Fiche association et budget prévisionnel**

DOSSIER N° 2014-1043	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 120616	<b>27 mai 2014</b>	<b>19 juin 2014</b>	
<b>FONDATION NATIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GESTION DES ENTREPRISES (FNEGE)</b>			
PRÉSIDENT	Monsieur Michel BON		
SIÈGE	PARIS		
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1968, cette fondation a pour vocation le développement et la promotion de l'enseignement supérieur français de la gestion des entreprises auprès de l'ensemble des publics intéressés, professeurs, chercheurs, étudiants, élèves, responsables et personnel des entreprises, journalistes, responsables politiques en France et à l'étranger.		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>La fondation sollicite l'aide de la CPA pour l'organisation de la « Semaine du Management », projet porté par la FNEGE, l'ensemble des associations scientifiques en sciences de gestion et deux grandes institutions d'enseignement supérieur de gestion : l'IAE Aix Graduate School of Management et KEDGE Business School.</p> <p>Elle a regroupé à Aix (IAE, Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale, Faculté d'Economie Gestion, Sciences Po) et Marseille (KEDGE Business School) 12 colloques, congrès scientifiques les 19, 20, 21 et 23 mai 2014 et une journée FNEGE, le 22 mai au Palais du Pharo à Marseille, avec des tables rondes et des conférences de haut niveau.</p> <p>Cette manifestation poursuivait les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réunir les enseignants-chercheurs, leurs associations scientifiques, les établissements, des responsables d'entreprises et des milieux socio-professionnels, des médias sur des thèmes de société où le management est impliqué de façon souvent récurrente</li> <li>• mettre en exergue l'apport de la recherche du management au développement des entreprises, à l'innovation et aux progrès de notre économie</li> <li>• attirer des chercheurs de toutes nationalités pour débattre des avancées dans les sciences de gestion</li> <li>• susciter des communications, des réflexions et des échanges pluralistes et ouverts sur la contribution spécifique de l'enseignement et de la recherche en sciences de gestion, aux débats de société, à la définition des problèmes et aux réponses susceptibles d'être apportées</li> </ul>		
AUTRES PARTENAIRES	ETAT : 10.000 €    CR PACA : 40.000 €    CG13 : 50.000 €    COMMUNE DE MARSEILLE : 20.000 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2014	<b>350.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ POUR 2014	<b>10.000 €</b>
MONTANT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION	<b>10.000 €</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	<b>2,86 %</b>
MONTANT DE LA TRESORERIE	<b>5.050.000 € au 31/10/2013</b>	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	<b>€</b>
SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	<b>0 €</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	<b>%</b>
MOYENS HUMAINS	10 salariés		
LOCAUX	350 m2		

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2014**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la CPA devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	19 au 23 mai 2014
Lieu(x) de réalisation	Aix / IAE, FEG, IMCAT, Samuel de B) Marseille
Contenus et objectifs de l'action	Colloques et conférences
Public(s) ciblé(s)	Enseignants chercheurs en gestion et ingénieurs
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	~ 1000 personnes sur la semaine
Durée de l'action	5 jours
Entrées payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : 52/400...€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 52/400 €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2014**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

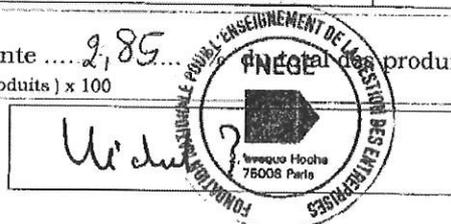
CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	40 000	Vente	60 000
Prestations de services	160 000	Autres produits	
Matières et fournitures	30 000	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations	40 000	Etat (à détailler)	
Entretien		Université... AMV	10 000
Assurances		Région (s)	
<b>Autres Services extérieurs</b>		PACA	40 000
Honoraires	30 000	Département (s)	
Publicité		CG 13	50 000
Déplacements, missions	30 000	Commune (s)	
<b>Charges de personnel</b>		Marseille	20 000
Salaires bruts		<b>Communauté du Pays d'Aix</b>	10 000
Autres charges de personnel	10 000	Organismes sociaux (à détailler)	
<b>Autres frais généraux</b>	10 000	Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		Subventions Privées	100 000
		FNEGE	60 000
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>350 000</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>350 000</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire :

La subvention demandée à la CPA de 10000 € représente 2,85% des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Paris  
 Le 12/11/13... Cachet de l'Association :



**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à une association à caractère économique**

---

VU la délibération n° 2014\_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



23 JUIN 2014